

# Reflex

## Saint-Joseph-de-Rivière

### SOMMAIRE

<b>Le mot du Maire</b>	<b>3</b>
<b>Au Village</b>	<b>4</b>
- Nouveautés et travaux	
- Actualités diverses	
- Ecole	
- Environnement	
- Patrimoine et culture	
- Expression des élus de l'opposition	
- Finances	
<b>Dans nos associations</b>	<b>16</b>
- Association Familles Rurales	
- Récréasons	
- Club des Etangs	
- Comité des Fêtes	
- Association Sportive Riviéroise	
- la Truite des Fontaines	
<b>En Chartreuse</b>	<b>18</b>
- Alerte sécheresse	
- Compostage, recyclage, produits chimiques	
<b>Agenda</b>	<b>20</b>

**BULLETIN MUNICIPAL**

**n°133**

**1er SEMESTRE 2022**

LE REFLEX Mairie de St Joseph de Rivière  
Directrice de la Publication :  
Marylène GUIJARRO Maire  
Tirage : 550 exemplaires  
Conception : Mairie de St Joseph de Rivière  
Dépôt légal à parution.  
Imprimerie Notre Dame Montbonnot.





# Le mot du Maire

Chères Riviéroises, Chers Riviérois,  
Nous voici au milieu de l'année 2022.

La vie « normale » a repris, les instants conviviaux se sont multipliés, les associations ont travaillé d'arrache-pied pour organiser leurs manifestations et reprendre le cours de leurs activités.

Que de bons moments !

Ces six premiers mois de l'année ont été jalonnés par le passage aux urnes et Saint Joseph de Rivière se situe parmi les très bons élèves puisque nous avons connu une participation record aux élections présidentielles. Nous avons également été sélectionnés pour les élections législatives, comme bureau de vote « test », car nos résultats avoisinent les résultats nationaux.

Que demande le peuple !

Les enfants vont terminer une année scolaire bien remplie, qui leur a demandé beaucoup d'efforts d'adaptation en lien avec la crise sanitaire. La classe de CM2 va quitter sa petite école pour le collège et le saut dans le grand bain.

Que d'émotions !

Le Conseil Municipal est mobilisé plus que jamais pour poursuivre sur sa lancée : embellissement du village, parcours patrimoine, aire de jeux, travaux divers ...

Que d'engagements !

La fin de la crise sanitaire a permis une première réunion publique, avec le hameau des Grollets sur la sécurisation de la RD520 A, en présence de nos conseillers départementaux.

Cette réunion, très positive, a rassemblé presque soixante personnes et a permis à chacun de s'exprimer et d'avancer des éléments très pertinents, qui devraient être repris dans la finalisation. Si tout se déroule bien, les travaux devraient démarrer début d'année 2023. Je vous détaillerai le projet, dans une prochaine feuille d'informations.

Que d'attente, mais que d'espoir pour la sécurité des riverains !

Ce Reflex est dense, de multiples informations vous attendent. Je vous en souhaite une belle lecture. Si vous avez des interrogations ou des attentes, n'hésitez pas à venir me rencontrer lors de mes permanences du jeudi !

Je reste à votre écoute et vous souhaite de très belles vacances d'été.

Que du bon temps !



Votre Maire,  
Marylène GUIJARRO



# Au village

## Changements au sein de la Mairie

Nouvel agent, Lilian Damiron a rejoint l'équipe technique communale composée de Steve Lapierre, Jean-François Charlot et Jean-Luc Aymoz-Bressot

Il vient en remplacement de Denis Rouviere qui a quitté l'équipe technique pour rejoindre l'équipe administrative et prendre en charge l'urbanisme en remplacement d'Evelyne Tortech. Cette dernière a arrêté ses fonctions le 31 mars pour une retraite bien méritée après pratiquement 20 ans passés au service des habitants. L'équipe municipale la remercie pour son engagement et lui souhaite une bonne retraite !

Quant à Myriam, notre chère bibliothécaire, elle s'envole vers de nouveaux horizons après des années de bénévolat et sept années en tant qu'agent de la commune. Nous la remercions vivement pour son implication et ses bons conseils dispensés à tous les lecteurs !

### Nouvelle ostéopathe

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle ostéopathe, Madame Marylène Garnier, en remplacement de Monsieur Gorchynsky.

Situé au 1 place du 14 juillet 1936 à Saint Joseph de Rivière, son cabinet est ouvert sur rdv au 06.09.51.26.78 ou sur le site internet «doctolib.fr». Elle consulte également à domicile sur la région voironnaise et ses alentours.

Bienvenue à elle !

### Nouvelle tatoueuse

Ouverture d'un nouveau salon de tatouage : Emink Tattoo, situé 1082 route de Chartreuse, au centre bourg de Saint Joseph de Rivières. Style old school, noir et blanc ou encore minimaliste, n'hésitez pas à vous y rendre pour discuter de vos projets ! Contact sur place, ou au 06 64 50 48 80 ou via Instagram : em.ink\_tattoo.

Prise de rendez-vous dès mi-juin.

### Moment festif pour les nonagénaires

Afin d'organiser au mieux le goûter d'anniversaire des Riviéroises et Riviérois âgés de 90 ans, les personnes nées en 1932 et non inscrites sur les listes électorales sont invitées à se faire connaître en mairie au 04 76 55 21 69.

### Partenariat avec le Tichodrome

La commune a passé une convention avec le Tichodrome, association de protection de la faune sauvage basée au Gua, au sud de Grenoble. Dans cette structure, les animaux sont soignés puis relâchés. Si vous trouvez un animal blessé, vous pouvez contacter l'association au 04 57 13 69 47.

### Appel à manifestation collective

Afin d'organiser une manifestation artistique sur notre commune, nous invitons toutes les personnes ayant comme loisirs la peinture, la sculpture, le dessin, la poésie ou autres activités manuelles ou de l'esprit à se faire connaître en mairie.

Les jeunes sont également les bienvenus pour faire partager leur passion.

L'objectif étant de mettre en place une exposition des œuvres afin de faire découvrir aux habitants la richesse culturelle Riviéroise. N'hésitez donc pas à vous faire connaître en mairie.

### Spectacle groupe folklorique

Dans le cadre du Festival des Cultures du Monde, notre commune accueillera le jeudi 07 juillet à 18h30 le groupe folklorique venu d'Inde « **GURU-ARTS-HUB** », à la salle d'animation rurale.

Tarifs : adultes: 6€ / enfants (6-12ans) : 3€ / gratuit pour les - de 6 ans. Buvette sur place.



### Fermeture de la trésorerie

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le centre des finances publiques de Saint Laurent du Pont sera définitivement fermé et la commune de Saint Joseph de Rivière dépendra de celui de Pont de Beauvoisin (Savoie) situé : 1 Avenue du Baron de Crousaz 73330 Le Pont de Beauvoisin.

Coordonnées : 04.76.37.04.63 et mail : t073025@dgfip.finances.gouv.fr

# Au village

## Notre monument aux morts se refait une beauté

Fièrement érigé depuis exactement un siècle dans l'axe du portail de notre église, cet imposant monument aux morts conçu par l'architecte Rochat de St Laurent du Pont fait intimement partie de notre patrimoine communal. Sa création en 1922 a été rendue possible à cet endroit grâce au don de ce terrain par la famille Barnoud, dont l'un des fils est mort au combat. Le financement, entièrement communal a été arrêté par décision du conseil municipal de février 1922.

Ce monument particulièrement bien conservé avait besoin d'une petite cure de rafraîchissement au niveau de son piédestal. Les plantations d'arbustes actuels ayant dégradé son entourage de pierre ne donnaient plus une esthétique digne de son caractère symbolique. Nos employés communaux ont donc, après retrait des végétaux devenus disgracieux, entrepris sa remise en état par le réaligement des lourds potelets de pierre, la reprise du soubassement et la réalisation d'un sol en ciment en harmonie avec la pierre.

La fin de son embellissement comprendra la pose de nouvelles chaînes décoratives entre les potelets et l'installation de vasques plantées à chaque angle de son embase.



## Après le City stade .... l'aire de jeux

Le programme des aménagements pour les jeunes et les enfants de la commune se poursuit par la réalisation d'une aire de jeux pour les plus petits à l'arrière de la mairie. Ce terrain communal situé entre le bâtiment de la périscolaire et la crèche va se voir aménagé et doté de structures de jeux qui devraient faire le bonheur des enfants. Ils pourront s'ébattre entre une grande structure multi-activités, un tourniquet, une balançoire nid d'oiseau et un joli petit hibou (Chartreuse oblige !) sur ressort. Ces équipements ont été choisis auprès d'une société située dans notre département. Pendant ce temps les parents pourront bénéficier de bancs pour les admirer dans leurs évolutions à l'ombre de notre grand tilleul. Le parking voisin sera restructuré pour sécuriser les mouvements de véhicules à proximité et l'ensemble de l'espace recevra un aménagement paysager pour le rendre le plus accueillant possible.

Ce projet, initié lors du précédent mandat est financé à l'aide d'un legs de Mesdames Roche et Vervois qui avaient principalement pour objectif de réaliser des équipements pour les jeunes de notre commune. Ce sera chose faite après le City stade.

Ces travaux qui ont débuté depuis le 9 mai devraient être terminés pour le début du mois de juillet.



# Au village

## Urbanisme

Avec le printemps, la reprise d'aménagement, travaux, création ou pose de piscine est plus sensible.

Nous vous rappelons que toute construction ou modification doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

N'hésitez pas à consulter le site de la commune ou venir vous renseigner en mairie si vous projetez des travaux afin de savoir si ces derniers nécessitent une déclaration.

## Fauchage, élagage

La végétation est en pleine essor pendant cette période estivale.

Afin de ne pas gêner les voisins, merci de penser à la taille des haies situées en limite séparative, dont la hauteur doit être limitée à deux mètres.

## Animaux de compagnie

L'été arrive, les vacances aussi... avec son cortège d'abandons d'animaux. Pour éviter cette misère animale, il est bon que chaque propriétaire, notamment de chats, fasse stériliser leurs animaux car une femelle chatte peut faire jusqu'à 2 x 5 ou 6 petits ! Pour éviter cette situation d'animaux malheureux et éviter bien des problèmes, une solution STERILISEZ vos chattes et vos chats ! Cela empêchera également l'engorgement des SPA. Merci pour eux et pour la collectivité !

## Nuisances sonores

Pour que chacun puisse profiter de son extérieur et de sa quiétude en cette période estivale, il est nécessaire de respecter la législation concernant l'utilisation d'appareils ou de machines ( tondeuse, perceuse, motoculteur etc...).

Nous vous rappelons ci-après l'article 9 de l'arrêté préfectoral (n°97-5126) régissant les activités sonores :

« les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00. »

## Révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune est tenue de revoir son PCS tous les cinq ans, c'est pourquoi des essais sur la si-rène pompiers seront effectués plusieurs mercredis de suite.

## Fermeture RD520 gorges de Crossey

Dans le cadre de travaux de réfection et de sécurisation des gorges de Crossey, réalisés par le Département, le trafic sera perturbé voire fermé selon le planning suivant :

- du lundi 04 juillet 8h30 au vendredi 05 août 17h30 : circulation interdite 24h sur 24, 7 jours sur 7
- Du vendredi 05 août 17h30 au lundi 08 août 8h30 : circulation gérée par alternat par feux tricolores 24h/24
- Du lundi 08 août 8h30 au vendredi 19 août 17h30 : circulation interdite de 8h30 à 17h30, en dehors de ces horaires et pendant le week-end, la circulation sera gérée par alternat par feux tricolores
- Du lundi 22 août 17h30 au vendredi 26 août 17h30 : circulation gérée par alternat manuel avec coupures ponctuelles de 15 minutes en journée de 8h30 à 16h30

Un itinéraire de déviation sera mis en place via les RD 520a par le « Col de la Placette », les RD 520e et 1075 à Voreppe, RD 1085 et RD 121 à La Buisse et les RD 1075 et RD 128 à Coublevie. La desserte de l'agglomération de Saint Etienne de Crossey sera maintenue durant toute la durée des travaux via la RD520 depuis le carrefour de la "Croix Bayard" au PR36 + 199 de la RD520

La circulation sans aucune restriction ne sera rétablie qu'à l'issue du complet achèvement des travaux de sécurisation dont le planning, ci-dessus, est susceptible de modifications.



# Au village

## Rézo pouce, mobilité douce

Rézo pouce, c'est l'auto stop pour les trajets du quotidien. Il est possible de s'inscrire en ligne sur [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr). L'inscription permet d'obtenir une carte à apposer sur le pare-brise pour le conducteur, et une carte pour le passager, qui sera présentée au conducteur. L'application permet de mettre en relation passager et conducteur... Bien-entendu un autostoppeur non inscrit peut aussi se placer à un arrêt. Ces arrêts jalonnent tous les grands axes du Parc de Chartreuse.

## L'art de bivouaquer

Suite à l'hyperfréquentation constatée dans les espaces montagnards en 2020, la pratique du bivouac a explosé en Chartreuse impactant les milieux naturels. Les communes de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse ont pris la décision en 2021 de restreindre la pratique du bivouac à celle pratiquée uniquement **sans tente**, « à la belle étoile ». Cela est renouvelé cette année du 1er juillet au 31 août, le bivouac sous tente reste donc interdit sur les Hauts de Chartreuse, mais vous pourrez y dormir à la belle étoile.

Bon bivouac responsable et bonne nuit étoilée !

## Rézine, fournisseur d'accès internet associatif et local

Depuis quelques années, l'association Rézine, d'origine grenobloise, s'implante en Chartreuse via une antenne locale. Cette association, en plus de porter une vision critique des outils de communication électronique, vise à fournir un accès Internet local, à prix juste, neutre, émancipateur et piloté par ses usagers. Notamment, sa mission en Chartreuse est d'améliorer un accès internet qui n'est pas toujours optimal ou même inexistant. La particularité de Rézine en tant que fournisseur d'accès internet associatif permet de recentrer la problématique sur des aspects plus éthiques (secret de la correspondance ou liberté d'expression). L'aspect bénévole permet également un lien plus fort avec les adhérents qui peuvent s'investir dans la structure et retrouver localement le pouvoir sur leur accès Internet.

Concrètement, Rézine compte actuellement une dizaine de membres en Chartreuse, sur Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Joseph-de-Rivière principalement, et permet un abonnement haut débit en utilisant un réseau d'antennes radio. Le réseau en est à ses débuts et tout n'est pas construit, mais le bourg est raccordable (selon la visibilité). Si le sujet vous intéresse, vous pouvez rejoindre l'association ! Pas besoin de connaissances en informatique, le plus gros du travail consiste en la pose d'antennes sur les toits ou les murs des futurs raccordés ou des points hauts, tenir des permanences, etc. N'hésitez pas à vous renseigner à l'adresse <https://rezine.org> ou à nous contacter par e-mail à l'adresse [contact@rezine.org](mailto:contact@rezine.org).

## Bunias d'Orient

Nouvelle plante exotique envahissante, le bunias d'Orient colonise la Chartreuse.

Semblable à la moutarde des champs ou au colza, le bunias d'Orient mesure de 30 cm à 1,2 m et est reconnaissable à ses feuilles étroitement incisées avec un grand lobe terminal trilobé et pointu, souvent en forme de fer de hallebarde. Sa forte odeur et ses fruits en forme de poire de 6 à 10 mm perturbent les bêtes en pâturages et provoquent des baisses de rendement sur les parcelles agricoles.

En effet, un plant produit entre 3 000 et 4 500 graines et un fragment de 1 cm permet sa régénération.

La plante ayant été observée en bordure de route entre St Laurent du Pont et notre commune, il convient d'agir maintenant pour éviter que cette plante n'envahisse nos milieux naturels.

Si vous la détectez, n'hésitez pas à signaler sa présence sur le site de l'observatoire de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.tela-botanica.org/mission/buniasorientalis/>.

Bonne chasse aux plantes !



# Au village

## La rénovation de la toiture de l'école se poursuit

Comme déjà annoncé dans une précédente édition, notre école bien que pas trop ancienne ( 25 ans ) doit recevoir un certain nombre de remises en état. La toiture en particulier était à reprendre, notamment pour poser un nouvel écran sous-toiture et pare-pluie, ainsi que le changement des tuiles devenues poreuses.

Ces travaux se font en plusieurs phases pour correspondre aux périodes de vacances scolaires et en fonction des conditions climatiques. Ainsi après une première tranche pendant les vacances de la Toussaint 2021, une deuxième tranche a été réalisée pendant ces récentes vacances de Pâques sous un temps des plus cléments. La fin de cette opération qui concernera le bâtiment central est prévue pour le mois de juillet prochain.

La grande qualité du travail réalisé est un gage de pérennité pour ces bâtiments.

Le financement est assuré à 80% par des subventions (60% par le Département au titre du plan école et 20% par l'État). La charge pour la commune s'en trouve considérablement allégée !

## Un projet de centrale de production d'énergie renouvelable sur le toit de l'école

Depuis plusieurs mois, un petit collectif de citoyens bénévoles a travaillé conjointement avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse et la Communauté de Communes pour identifier des toitures sur des bâtiments publics permettant l'implantation de centrales de production d'énergie renouvelable.

C'est avec Buxia Energies que ce collectif s'est associé pour bénéficier notamment de l'expérience d'autres bénévoles pour la gestion de projets de centrales citoyennes. L'antenne Cœur de Chartreuse a ainsi vu le jour.

Le premier projet, porté sur le territoire de Chartreuse, se fera sur la toiture de l'école de Saint Joseph de Rivière. Un travail commun avec la mairie a permis d'avancer pour valider la faisabilité technico-économique du projet. Le conseil municipal a ensuite validé le projet en séance.

L'objectif étant de produire de l'électricité localement et de valoriser un espace.

Ce seront environ 90 panneaux photovoltaïques de 400 Wc qui seront installés à court terme. La puissance de l'installation est de 36 kWc et la production annuelle est estimée à 39 MWh soit l'équivalent de la consommation de 36 habitants.

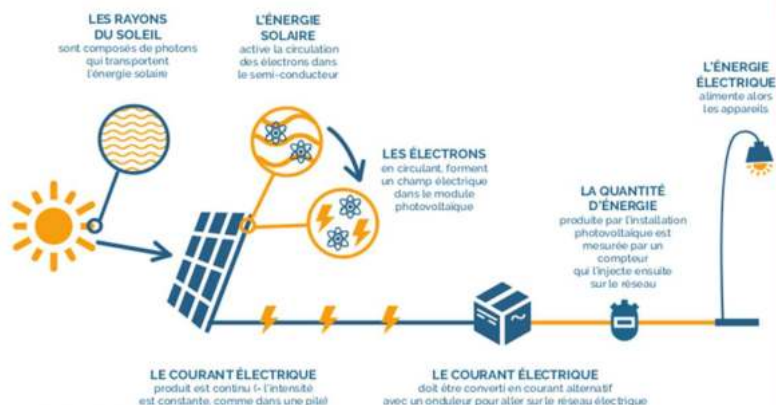
Tous les coûts d'investissement seront supportés par Buxia Energies qui reversera également 1% du chiffre d'affaires généré à la commune pour la location de la toiture.

**Buxia Énergies existe depuis 2015 et propose à des citoyens, des associations, des collectivités ou des entreprises, de participer à la production d'énergie issue de ressources renouvelables et locales sur le territoire du Pays Voironnais et désormais de Chartreuse en investissant collectivement au capital de la société.**

Ce sont désormais plus de 300 actionnaires qui se sont lancés dans l'aventure portée uniquement par des bénévoles. Toute personne habitant la région peut demander à devenir sociétaire. Pour cela, il suffit d'acquérir une ou plusieurs parts à 50 € / action. Être actionnaire donne le droit de participer aux décisions de la société sur le principe 1 voix par actionnaire quelque soit le montant apporté.

Buxia Énergies, société citoyenne, présente un projet qui invite les habitants de Chartreuse et de Saint Joseph de Rivière à se mobiliser.

Pour en savoir plus, [WWW.BUXIA-ENERGIES.FR](http://WWW.BUXIA-ENERGIES.FR)





# Au village

## Approvoise ton écran

L'école a organisé au mois de juin une porte ouverte sur le thème des écrans. Les plus grands ont bénéficié d'interventions par les animateurs du centre social. Toutes les familles ont été conviées avec leurs enfants à un temps de rencontre et d'échange sur l'utilisation des écrans. Merci aux animateurs du centre social et du PAJ pour cet apport très intéressant.

## Festivités de fin d'année

Après deux années particulièrement difficiles, la kermesse, organisée par le sou des écoles, revient !

Les élèves de l'école passeront l'après-midi du mardi 5 juillet à jouer aux jeux mis en place par l'équipe du sou.

Ce même jour à 16h30, le traditionnel pot de fin d'année se tiendra dans la cour de la maternelle puis à 18h00, le spectacle des élèves organisé par les enseignants clôturera la soirée. Un repas à emporter sera également proposé par le sou des écoles.

## Bacs à sable de l'école

A la demande de la directrice de l'école, la mairie a fait réaliser par les employés techniques municipaux des bacs à sable.

L'ancien bac à sable en dur au sol posait des problèmes d'hygiène et de sécurité (déjections de chats errants et nids de guêpes).

Les nouveaux bacs sont sur pied, ce qui permet de s'adapter à la taille des enfants et munis d'un couvercle empêchant les désagréments décrits plus haut.

Au total, 5 bacs ont été installés, 3 côté élémentaire et 2, plus petits, côté maternelle.

Ils font la joie des enfants et des dames du ménage qui nettoient moins de sable dans les classes comme auparavant où les enfants en ramenaient en cours du fait de "s'être roulé" dans le sable.

Encore merci aux employés municipaux pour leurs réalisations innovantes et bien pensées ainsi que pour les travaux d'entretien et de réfection qu'ils feront comme chaque été à l'école : remise en état, réparations et rafraîchissement des peintures d'une des deux salles de classe côté maternelle.



## Rentrée 2022

La rentrée des classes aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Au mois de juin, les futurs élèves ont pu bénéficier d'un temps de découverte de leur future école et les familles ont été reçues pour visiter les locaux.

L'équipe enseignante souhaite à tous les élèves de bonnes vacances et rendez-vous le 1<sup>er</sup> septembre pour commencer une nouvelle année !

En attendant, n'oubliez pas de visiter le site de l'école, vous y trouverez de nombreuses informations : <https://ecole-degasperi-st-joseph-de-riviere.web.ac-grenoble.fr/>.

## Inscription périscolaire rentrée 2022

Pour l'inscription des enfants au service périscolaire du matin et du soir, nous invitons les parents à fournir les documents suivants :

- fiche sanitaire remplie ;
- règlement intérieur signé ;
- photocopie des vaccins ;
- assurance extra-scolaire ;
- attestation CAF avec quotient familial ;

Pour les enfants concernés, le projet d'accueil individualisé (PAI) avec une trousse de soin marquée au nom de l'enfant et traitement en cours.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la mairie : onglet « vie de nos enfants/ Périscolaire/Accueil de loisirs. »

# Au village

## Comment lutter contre l'ambrosie ?

Comme chaque année, l'ambrosie à feuilles d'armoise fait son retour. La propagation de cette plante invasive s'étend un peu plus chaque année sur le territoire. L'Isère fait partie des zones fortement infestées et la commune de Saint Joseph de Rivière n'est pas épargnée par cette plante et ses conséquences pour la santé des habitants.

Les pollens d'ambrosie, se déplacent facilement par le vent, et présentent un fort potentiel allergisant. Ils sont émis par la plante de début août jusqu'au mois d'octobre. Une fois sensibilisée au pollen, la population peut en cas d'exposition, développer les manifestations symptomatiques de l'allergie qui peuvent conduire à un processus inflammatoire chronique allant jusqu'à l'apparition et l'aggravation de l'asthme. Ces symptômes sont d'autant plus importants que la quantité de pollens dans l'air est forte.

Pour lutter efficacement contre sa propagation, il faut d'abord savoir la reconnaître.

La morphologie de l'ambrosie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

Il ne faut pas la confondre avec l'armoise annuelle et l'armoise commune qui ne sont pas allergènes.

L'armoise annuelle se différencie par son feuillage finement découpé et une odeur forte quand on la froisse.



L'armoise commune se différencie par son feuillage vert sombre dessus et argenté dessous et une odeur marquée quand on la froisse.



La lutte passe par l'implication de chacun d'entre nous. Depuis 2014, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition une plateforme interactive destinée au signalement de l'ambrosie :

<https://signalement-ambrosie.atlasante.fr> organisée autour d'une application smartphone servant à géolocaliser l'ambrosie directement sur le terrain.

Un signalement renseigné dans cette base de données, est transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction.

La présence d'ambrosie peut également être signalée par courrier électronique [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr) ou par téléphone : **0 972 376 888** (numéro à composer pour assistance à l'utilisation de la plateforme ou pour toute question sur l'ambrosie).

**Vous êtes un particulier ou une entreprise privée, si des pieds d'ambrosie se trouvent sur votre terrain, vous êtes responsable.** Agissez vous-même immédiatement et éliminez-la avant la floraison. Si vous ne pouvez pas exécuter la lutte vous-même, faites appel à un coordinateur ambrosie de votre département (FREDON, ARS Auvergne Rhône Alpes, chambre d'agriculture, etc...) qui pourra vous conseiller.

**Si des pieds d'ambrosie se trouvent sur un terrain qui ne vous appartient pas**, ou en bord de voirie, faites un signalement sur la plateforme : "**Signalement Ambrosie**" et le référent ambrosie concerné sera informé et agira en conséquence.

En 2021, comme l'année précédente, 4 signalements ont été reçus et gérés (arrachage) par le référent ambrosie de la commune de Saint Joseph de Rivière.



# Au village

## Frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux.

C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes. Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNEZ SA PRÉSENCE** !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement sur le site internet : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



## Moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante installée en France depuis 2004. A fin 2021, il est implanté dans 67 départements dont l'Isère et présente un risque sanitaire. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme **la dengue, le chikungunya** et **Zika**. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.



Nous invitons l'ensemble de la population à participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

Nous vous recommandons de le faire sur la page internet : <https://signalement-moustique.anses.fr/>



Mais attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres.

## Ecopâturage



Notre plan d'eau communal est un lieu de détente autant pour la pratique de la pêche que pour la promenade. Il est aussi une réserve de biodiversité faune et flore et on peut y observer des foulques, des canards colvert, des grenouilles rousses mais aussi toute une flore locale composées de reines des prés, de lentilles d'eau, de calthas, etc.

Hélas cette dernière est de plus en plus menacée par une plante invasive en provenance d'Orient : la renouée. Elle colonise petit à petit tout le pourtour du plan d'eau et étouffe la végétation locale.

Des efforts sont faits pour en limiter les dégâts : des fauchages périodiques pratiqués par les bénévoles de la société de pêche ou par l'association Adéquation; mais que faire des plants fauchés ?

Cette année nous pouvons compter sur le renfort d'un troupeau de chèvres de Rove louées à cette même association, spécialement adaptées à ce genre d'exercice et implantées sur les zones les plus infestées. Elles se repaissent de la renouée qu'elles font disparaître en quelques coups de dents.

Elles viendront cette année faire quatre stages sur les abords du plan d'eau, en espérant que cette aide contribuera à faire reculer les invasives.





# Au village



## 62 place du Souvenir Français

Au 62 place du Souvenir Français, à côté de l'église, il est une maison sans prétention, si ce n'est que de loger ses habitants et d'héberger le cabinet dentaire ; et c'est déjà pas mal. Et alors ?!

Vous en connaissez beaucoup des maisons à Saint-Joseph-de-Rivière, qui ont reçu le secours financier d'un roi à la suite d'un incendie ? Et bien cette maison a été secourue par le roi Louis-Philippe d'un montant de 300 francs, le 24 février 1837. C'est qu'elle était spéciale à cette époque.



De récents aménagements l'ont dotée d'un agrandissement sur l'arrière du cabinet dentaire et plus anciennement de balcons et mezzanines en bois. Par le passé déjà elle connut le rajout de « pièces » supplémentaires qui furent démolies quelques décennies plus tard.

Propriété de la commune, elle fut vendue à un particulier qui en fit sa maison d'habitation. Bien avant ça, c'était une des écoles de notre village ! Des générations de Rivérois et de Rivéroises, y ont usé leurs fonds de culottes sur ses bancs. Le 18 décembre 1945, par suite d'un gros coup de vent le clocher de l'église s'effondra sur le toit de l'école ne causant que de gros dégâts matériels et un arrêt des cours.

Et donc ! Avant d'être une école, ce bâtiment fut une église ! Et qu'elle église ! La première de la commune ! C'est le bâtiment emblématique de notre village ; il a été construit avant que les hameaux de Rivière ne deviennent Saint-Joseph-de-Rivière.

Les dissidents Rivérois de Saint-Laurent-du-Pont construisirent une église ; les hameaux de Rivière devinrent une paroisse avec Joseph Allard comme curé, nommé le 8 mars 1834. Cette opération pesa, auprès de la Préfecture, d'un poids non négligeable dans la balance de la séparation d'avec Saint-Laurent-du-Pont et la création de Saint-Joseph-de-Rivière par décret royal du roi Louis-Philippe, le 14 juillet 1836.

Luc Ciapin

## Circuit historique

La création de notre commune date de 1836, mais bien avant cette date, les habitants des hameaux avaient commencé à semer ici et là des traces de leur labeur, de leur culture et de leur artisanat. Ainsi, le territoire a accumulé nombre d'œuvres, de monuments et autres particularités. A ces époques, les personnes qui les avaient érigées, ne s'imaginaient peut être pas qu'elles deviendraient des trésors.

Ces mêmes trésors, nous passons parfois tous les jours à côté sans nous en rendre compte car ces témoins du passé sont souvent discrets mais pourtant bien présents sur l'étendue de la commune.

Certains sont très anciens, d'autres beaucoup plus récents et d'autres encore ont disparu. C'est pourquoi la municipalité a aménagé un parcours sur ce thème au départ de la mairie. Il serpente dans la campagne autour de notre village et signale les principaux éléments de notre patrimoine.

Vous avez sûrement remarqué dans le village, les plaques numérotées sur fond vert qui les jalonnent et vous emmènent à la découverte de cet itinéraire que vous pouvez retirer en mairie ou télécharger sur notre site municipal.

A vos baskets !



# Au village

## Balades

L'association « Les amis du Parc de Chartreuse » propose deux balades exploratoires à Saint Joseph de Rivière. La première concernant les « Grandes glaciations et voies romaines vers les gorges de Crossey » a eu lieu le 4 juin et nous a emmenés jusqu'au Rocher de la Garde, depuis lequel une vue splendide s'est offerte à nous. Luc Ciapin, habitant de la commune, nous a parlé de l'histoire de la Tuilerie locale et a montré les passages empruntés par les Romains dans les gorges de Crossey.

L'autre promenade a pour thème « Patrimoine local et naissance d'une commune ». Elle aura lieu le 23 juillet de 13h30 à 17h sur un parcours de 6 km avec un dénivelé de 150 mètres. Prévoir chaussures adaptées à la marche, eau, chapeau et bonne humeur.

Cette deuxième balade vous fera découvrir le patrimoine historique ayant accompagné la naissance et le développement de la commune. Michel Benezeth, conseiller municipal à la Mairie de Saint Joseph de Rivière, nous fera profiter de sa connaissance du territoire.

L'inscription est possible via le lien <https://www.amis-chartreuse.org>, sur « regards croisés sur les paysages de proximité – saison 2 » puis « inscriptions ».

Pour toutes informations, vous pouvez contacter l'association par mail à [amis@amis-chartreuse.org](mailto:amis@amis-chartreuse.org) ou par téléphone au 06 09 27 37 81.

Hâtez-vous, le nombre de places est limité à 25 personnes !

Bonne balade en Chartreuse !

## Enquête d'opinions sur l'espace naturel sensible de l'Herretang

Le département a mis en ligne un questionnaire (5 min au total sont nécessaires pour y répondre) pour recueillir le maximum d'avis sur l'ENS de l'Herrétang. Plus il y aura de réponses et plus l'analyse sera pertinente.

Le lien est disponible via l'affiche ci-dessous, sur le site internet de la mairie ou sur la page suivante :

<https://biodiversite.isere.fr/actualites/questionnaire-sur-lens-de-lherretang-et-de-la-tuilerie>

Si vous souhaitez voir la vie cachée de l'ENS, vous pouvez visualiser les vidéos collectées entre 2019 et 2021 dans le cadre de la veille écologique par les agents du service patrimoine naturel du département de l'Isère sur le lien suivant :

<https://biodiversite.isere.fr/actualites/la-vie-cachee-de-lens-de-lherretang>

Si vous vous promenez sur l'ENS vous découvrirez également les posters créés et installés dans les observatoires.

Bonne balade découverte !



## Expression des élus de l'opposition

Comme nous le disons depuis le début du mandat, notre but au sein de ce conseil municipal est de travailler au bénéfice de la commune. Nous restons toujours « sur notre faim » pour certaines commissions et sur les approximations concernant les finances. Nous n'avons pas voté le budget général en raison d'imprécisions, d'erreurs préalablement signalées et mal corrigées ou de la non inscription de subventions annoncées. Pour nous, le budget doit être précis et sincère. Vous pouvez voir certaines de nos remarques dans les comptes-rendus des conseils municipaux en ligne sur le site internet de la mairie.

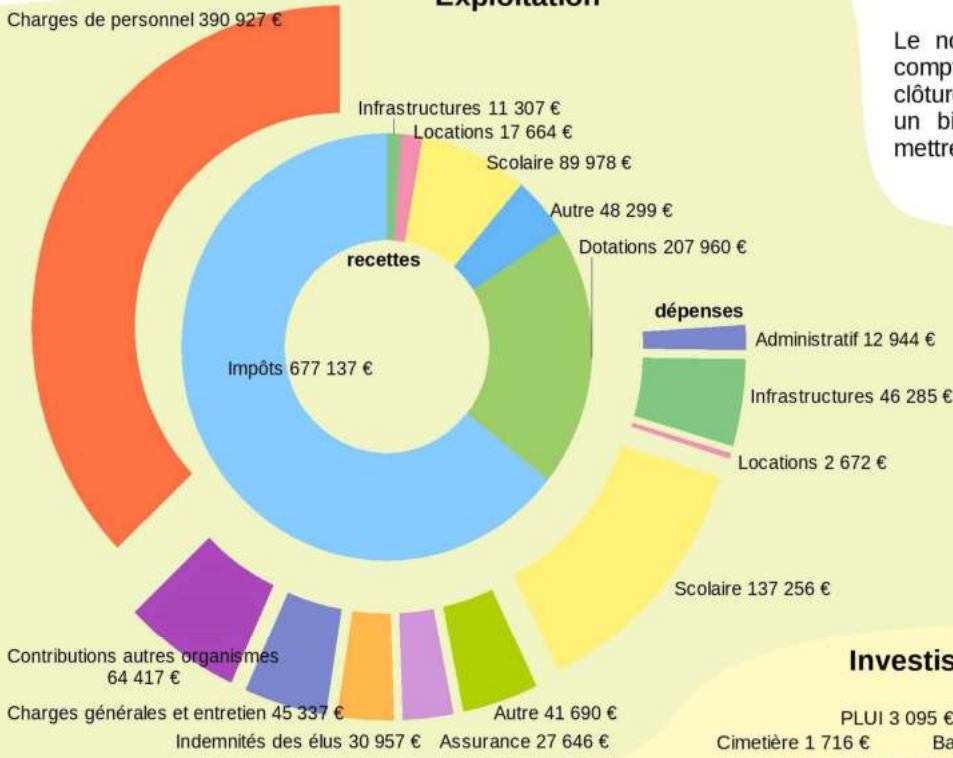
Nous restons motivés et vigilants au service de la commune, des Riviéroises et des Riviérois.

Martine, Isabelle et Nicolas



# Les comptes de l'année 2021

## Exploitation



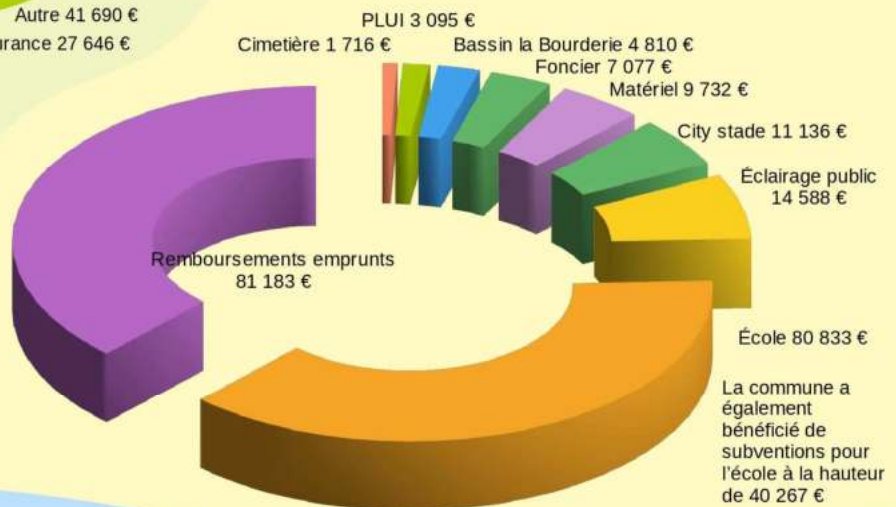
Le nouveau budget a été voté, les comptes de 2021 sont également clôturés, cette page permet de faire un bilan de l'année écoulée et de mettre en perspective celle qui vient.

infrastructures	dépenses	recettes
Éclairage public	19 835 €	213 €
Stade de foot	12 042 €	832 €
Bibliothèque	7 489 €	1 278 €
Église & cimetière	2 243 €	940 €
Marché	259 €	848 €
Autre	1 418 €	4 143 €

Les recettes sont indiquées au centre et les dépenses sont sur la périphérie

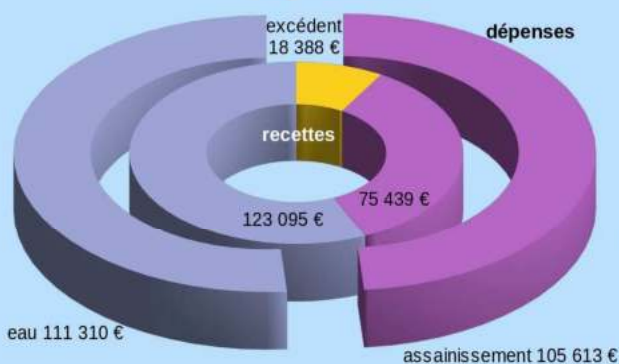
scolaire	dépenses	recettes
école	42 014 €	7 324 €
cantine	58 140 €	50 703 €
périscolaire	37 102 €	31 951 €

## Investissements



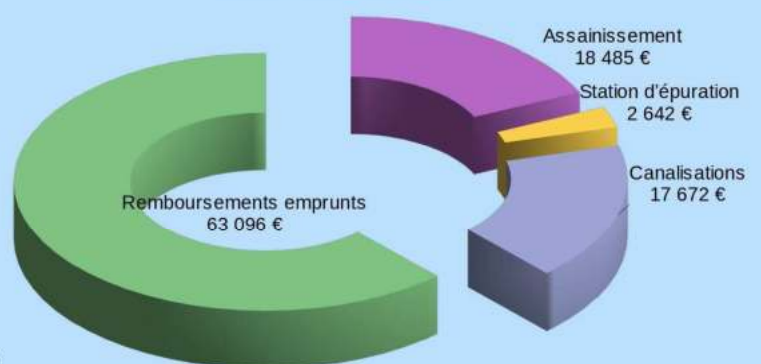
## Eau et assainissement

### Exploitation



Les recettes sont indiquées au centre avec l'excédent de l'exercice précédent et les dépenses sont sur la périphérie

### Investissements



Seules les dépenses d'investissement sont affichées. N'est pas indiqué une subvention de 49 378 € pour les travaux d'assainissement



# Budget commune 2022

La mairie gère deux budgets séparés : une partie eau et assainissement et une partie pour la commune, et chaque budget est indépendant et doit se financer seul.

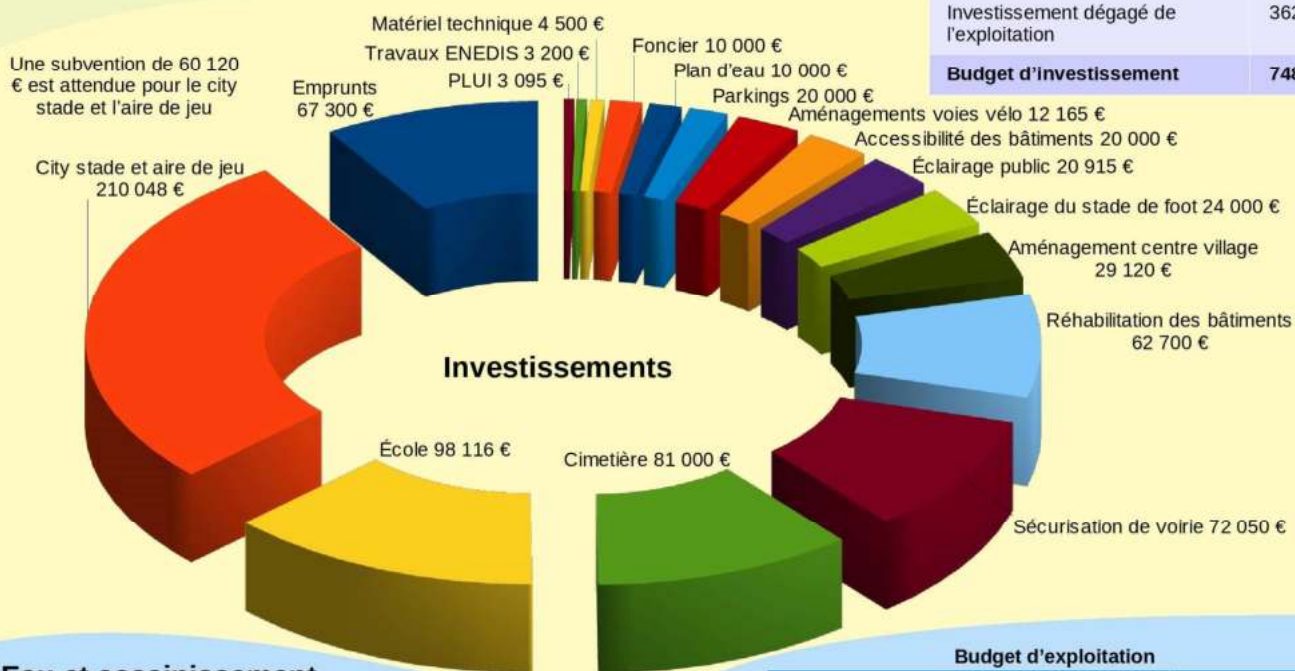
Le budget de l'eau étant financé par les ventes d'eau uniquement, et les provisions d'investissement ne peuvent pas servir au fonctionnement courant. Cela fait un budget très serré et c'est pourquoi cette année nous avons été contraints d'augmenter de 0,05€ le prix de l'eau en limitant les travaux effectués.

## Budget d'exploitation

Résultat d'exploitation 2020	442 894,12 €
Produits et services	155 660,00 €
Impôts et taxes	722 310,00 €
Dotations	195 519,00 €
Autres recettes	26 580,00 €
Charges de personnel	-508 318,00 €
Autres charges	-672 304,13 €
<b>Total dégagé pour l'investissement</b>	<b>362 340,99 €</b>

## Budget d'investissement

Excédent d'investissement 2020	292 862,76 €
Subventions attendues	60 120,00 €
Remboursement de TVA	26 270,38 €
Taxe d'aménagement	6 614,00 €
Investissement dégagé de l'exploitation	362 340,99 €
<b>Budget d'investissement</b>	<b>748 208,13 €</b>



## Eau et assainissement

### Investissements



### Budget d'exploitation

Ventes d'eau	115 879,00 €
Autres recettes	46 650,00 €
Résultat d'exploitation 2020	38 981,89 €
Charges de fonctionnement	-132 505,03 €
Amortissements	-69 005,86 €
<b>Total dégagé pour l'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

### Budget d'investissement

Résultat d'investissement 2020	54 390,74 €
Remboursement de TVA	69 979,82 €
Amortissements	69 005,86 €
<b>Budget d'investissement</b>	<b>193 376,42 €</b>

# Dans nos associations

## Association Familles Rurales

Prévue pour avril 2020, la sortie de 4 jours à la découverte des lacs italiens, organisée par Familles Rurales, a pu enfin se faire en avril 2022.

Au programme, lacs de Come, d'Iseo, de Garde, d'Orta, îles de Monte Isola, de St Giulio, presqu'île de Sirmione, villa Carlotta, Bellagio...

Magnifique voyage malgré quelques "péripéties" qui heureusement n'ont pas entaché la bonne humeur et la sympathie des participants qui garderont de magnifiques souvenirs de ces 4 journées italiennes ensoleillées riches en visites et découvertes.

Malgré le pass sanitaire et le port du masque obligatoire en Italie, le covid est rentré avec nous et de nombreuses personnes ont dû "l'accueillir" chez elles....Par chance ce virus n'était pas très virulent et les symptômes légers.

Rendez-vous à l'automne pour une sortie de 2 jours dont la destination est à l'étude à ce jour.



**Le Comité des Fêtes** organise son feu d'artifice le samedi 02 juillet à l'étang de Saint Joseph de Rivière... tir prévu à 22h15.

Une buvette et petite restauration sont prévues pour profiter pleinement du moment.

Prenez note dès à présent la « soirée choucroute » aura lieu samedi 19 novembre à partir de 20h à la salle des fêtes de St Joseph de Rivière. Nous vous attendons nombreux !

Nous remercions tous nos fidèles et occasionnels qui participent à nos animations.

Bonne continuation à toutes et tous !

## Un beau moment de partage associatif



Le mercredi 9 février 2022, à la salle des fêtes de St Joseph de Rivière, l'Echo Alpin a invité l'association **RECREASONS** à participer en ouverture à la soirée d'audition décentralisée de l'Ecole de Musique de St Laurent du Pont.

Heureuse initiative, qui a permis aux petits musiciens menés par Jean-Stéphane Ricol de montrer à un large public amateur et professionnel de musique ce qu'ils ont créé autour du chant, de la rythmique, de la composition d'haïkus et de leur mise en scène sonore. Une énergie spontanée et communicative qui a engendré de chaleureux applaudissements et, nous l'espérons une curiosité et un intérêt pour l'activité musicale proposée aux enfants.

Alors si votre enfant a entre 5 et 11 ans il peut participer aux ateliers musicaux du lundi soir à l'école de St Jo, de 16h45 à 17h45 pour les plus jeunes et de 17h45 à 18h45 pour les plus grands.

Vous pourrez retrouver les enfants musiciens au cours de la fête de la musique du village le samedi 25 juin, ils concoctent pour l'occasion un nouveau programme.

Pour contacter RECREASONS : 06.32.94.54.73  
mail : recreasons.stjo@gmail.com



**Le Club des Étangs** reprend du service et vous accueille avec de nouvelles têtes et de nouvelles idées !

Un après-midi spécial jeux a été instauré tous les jeudis –hors vacances scolaires– de 14h à 17h au local associatif.

Jeux divers et variés sont au menu :

scrabble, triominos, jeux de cartes, dames.

Vos idées de jeux nouveaux sont les bienvenues ! Un loto ainsi qu'un repas sont prévus ultérieurement, suivant la situation sanitaire.

Nous vous attendons nombreux !



# Dans nos associations



## Association Sportive Riviéroise

Après le coup de sifflet de fin de saison, les 170 sympathisants de l'ASR (150 licenciés et 20 bénévoles) se donnent rendez-vous fin août au stade pour le début des entraînements de la saison 2022/2023 (mi-août



pour les séniors). La grande réussite de la saison passée est l'engagement et la pérennisation de 8 équipes riviéroises constituées de U7,U9,U11,U13,U15, une équipe féminine et les deux équipes séniors. L'ambiance, la solidarité et l'esprit de famille sont les fils conducteurs de l'ASR. Le club n'a pas changé, il a tout simplement évolué. L'ASR vous souhaite de bonnes vacances d'été et sera heureuse d'accueillir tous les enfants de Saint Joseph de Rivière nés à partir de 2017 à la rentrée. L'ASR, plus qu'un club, une famille.



Voilà maintenant trois ans que l'association de pêche anciennement « la Riviéroise » est devenue une association privée « la Truite des Fontaines » ayant pour but la gestion et la pêche sur les deux plans d'eau.

Avec un bureau composé de jeunes et d'anciens, elle a la charge en étroite collaboration avec la municipalité d'entretenir et gérer un étang de 5400 m<sup>2</sup>, un autre étang de 8800 m<sup>2</sup> et tous les abords d'une surface de 20000 m<sup>2</sup>.

Le but principal étant la pêche, la société empoissonne régulièrement les plans d'eau.

Les revenus de l'association proviennent exclusivement de la vente de cartes annuelles et journalières et du safari pêche qu'elle organise tous les ans le 1<sup>er</sup> mai.

Pour profiter de ce cadre agréable, la société de pêche se charge du débroussaillage des digues et des terrains en pente, cela représente dix jours de travail. La municipalité s'occupe des grands espaces verts et du retrait des ordures.

De gros travaux sont également régulièrement entrepris, notamment la réfection des digues, l'étanchéité des étangs suite à des fuites, la régulation des niveaux d'eau, cela représente un travail quotidien pour le responsable d'étang. Dans ce cas, la société et la municipalité louent conjointement les engins de chantier. L'étang n°1 étant complètement saturé de vase et d'algues, il a été décidé de le vider et de le curer par une entreprise qualifiée.

Quant à l'étang n°2, il devient enclos piscicole suite à son classement en date du 12 mai 2022, les travaux de vannage vont être réalisés très prochainement. De gros investissements sont donc au programme cette année.

Rappel des bonnes conduites à tenir aux abords des plans d'eau :

- Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections doivent être ramassées par leur propriétaire
- Ne pas jeter de branches ou de cailloux dans l'eau
- Tous les véhicules sont interdits aux abords et sur les berges des étangs excepté les véhicules de chantier
- Merci de préserver les étangs et de respecter le travail des bénévoles.



La Truite des Fontaines remercie tous ses adhérents et tous ceux qui les aident matériellement.



# En Chartreuse

## Alerte sécheresse

Suite à la consultation dématérialisée des membres du comité de l'eau de l'Isère du 7 au 9 juin 2022, le territoire Chartreuse-Guiers est placé en état d'alerte sécheresse. Vous trouverez l'arrêté préfectoral sur le site internet : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>. Les dispositions de cet arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 30 juillet. En cas d'amélioration suffisante de la situation, un arrêté d'abrogation pourra être pris.

### ARTICLE 1 :

La situation de sécheresse est la suivante :

UNITÉS DE GESTION	SITUATION DE GESTION
Bourbre	Alerte
Trièves-Matheysine	Alerte
Belledonne	Alerte
Chartreuse-Guiers	Alerte
Isle Crémieu	Alerte
Paladru - Fure	Alerte
Sanne-Varèze-4Vallées	Alerte
Oisans-Bonne	Alerte
Chambaran	Alerte
Vercors	Alerte

UNITÉS DE GESTION SOUTERRAINES	SITUATION DE GESTION
Molasse Miocène Chambaran	Alerte
Sanne-Varèze-4 Vallées	Alerte

GRANDS COURS D'EAU	SITUATION DE GESTION
Rivière Isère	Vigilance
Rivière Drac	Vigilance
Rivière Romanche	Vigilance

La liste des communes concernées par l'unité de gestion est celle définie en annexe 2 de l'arrêté cadre du 18 mai 2022 disponible sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

**Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse**  
Usages d'agrément quelle que soit la ressource :  
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

**ALERTE niveau 2/4**

**Interdictions :**

- INTERDICTION ENTRE 11h et 18h des prélèvements domestiques (y compris pompes mobiles et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et INTERDICTION des rejets directs dans les cours d'eau
- INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de bacs à haute pression ou de recyclage de l'eau)
- INTERDICTION ENTRE 11h et 18h d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs
- INTERDICTION de fonctionner des fontaines publiques à circuit ouvert
- INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt et l'équipement impossible
- INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privées (hors première mise en eau après construction)
- INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h
- INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau des plans d'eau à usage personnel
- INTERDICTION de laver les voitures (hors impavert sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors équipement sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'Etat en Isère  
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse

Le niveau 2 d'alerte impose les restrictions suivantes :

### Pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
- Interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 1 m<sup>3</sup> à usage privé, la remise à niveau est interdite de 18h à 9h ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses et massifs fleuris publics et privés, des espaces verts publics, des jardins potagers, des stades et terrains de sport, de 11H00 à 18H00 ;
- Interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel ;
- Le débit naturel entrant doit être intégralement restitué à l'aval pour l'alimentation d'étangs ou de réserves installés sur des cours d'eau ;
- Réduction de 25 % et interdiction de 11h à 18h de tout prélèvement d'eau ou usage domestique de l'eau (par exemple les puits privés) ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques entraînant des lâchers d'eau ;
- Interdiction des travaux en cours d'eau.

# En Chartreuse

## Permanences info énergie

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation et faire des économies d'énergie ?

Prise de rendez-vous les jeudis 21 juillet et 08 septembre de 14h à 18h à la Maison de Services au Public aux Echelles ou les vendredis 1er juillet et 02 septembre de 14h à 18h à la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

## Formations compostage

Formations gratuites, sur inscription (places limitées à 15 personnes) :

- Vendredi 1er juillet de 14h à 17h : comment bien composter et pailler
- Samedi 17 septembre de 9h30 à 12h30 : le compostage partagé
- Samedi 17 septembre de 13h30 à 16h30 : comment gérer ses gros volumes de déchets verts à domicile

Renseignements et inscription au 04 76 66 65 24 ou [prevention-dechets@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:prevention-dechets@cc-coeurdechartreuse.fr).

Des composteurs sont disponibles à la vente auprès de la communauté de Communes.



## DÉCHÈTERIE

d'Entre-deux-Guiers

Horaires 2022

	<b>ÉTÉ</b> du 1 <sup>er</sup> avr. au 31 oct.	<b>HIVER</b> du 1 <sup>er</sup> nov. au 31 mars
Lundi	14h-18h	13h-17h
Mardi	8h-12h	8h-12h
Mercredi	8h-12h	8h-12h
	13h-17h	
Jeudi	9h-13h	8h-13h
	14h-18h	14h-17h
Vendredi	14h-18h	13h-17h
Samedi	8h-12h	8h-12h
	13h-17h	13h-17h

[WWW.COEURDECHARTREUSE.FR](http://WWW.COEURDECHARTREUSE.FR)

## Trier ses déchets chimiques

Ces déchets, issus de produits chimiques peuvent représenter un risque significatif pour votre santé, pour l'environnement et être un réel facteur de pollution. Ces déchets peuvent être classés en 6 catégories : produits d'entretien maison/ véhicule/ produits de bricolage et décoration/ produits de chauffage/ produits d'entretien piscine/ produits du jardinage.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques ne doivent pas être jetés à la poubelle. Il est important de les déposer en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquette,...). Cela permettra aux agents de la déchèterie de les trier correctement. Veillez à bien visser les bouchons, et à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

Après leur dépôt en déchèterie, ces déchets sont triés pour éviter les mélanges de produits incompatibles.

Pour plus d'informations, rdv sur le site :

*Tout savoir sur les déchets chimiques / EcoDDS*

## Vos textiles sont utiles !

Vous prévoyez de faire du tri dans vos armoires ?

Pensez à déposer vos textiles d'habillement, votre linge de maison et vos chaussures usagées dans un point de collecte pour être valorisés, quel que soit leur état, même usés ou troués ! Seize points de collecte sont présents sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et notamment à Saint Joseph de Rivière. Pour localiser le conteneur textile le plus proche de chez vous, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>.



# Agenda

## MAIRIE

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture de l'accueil public :

le lundi de 16h00 à 19h00,

le mardi et le mercredi de 8h30 à 11h30,

le jeudi 14h00 à 17h00,

le vendredi de 8h30 à 11h30.

Tél : 04 76 55 21 69

Les élus :

- Madame le Maire vous accueille sur rendez-vous le jeudi entre 16h et 18h.

- M. Roger Journet, adjoint à l'urbanisme vous reçoit sur rendez-vous le jeudi de 16h30 à 18h.

La cantine mail :

cantine.mairiestjo@orange.fr

Le service périscolaire mail :

periscolaire.mairiestjo@orange.fr

La Bibliothèque :

Tél : 04 76 06 21 37

Mail : bib.saintjo@orange.fr



**ATTENTION CANICULE**

**Buvez de l'eau et restez au frais**

Évitez l'alcool / Mangez en quantité suffisante / Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit / Mouillez-vous le corps / Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement / Portez un masque / Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr - meteo.fr - #canicule

## JUILLET

Samedi 02 : Feu d'artifice / Comité des Fêtes

Mardi 05 : Kermesse de l'école

Jeudi 07 : Spectacle folklore / Festival des Cultures

Dimanche 10 : Safari grosses truites

## SEPTEMBRE

Samedi 03 : Bol d'Air / Comité des Fêtes

## OCTOBRE

Vendredi 07 : AG Sou des Ecoles

Week-end 09/10 : Exposition plantes et champignons

Jeudi 13 : Don du Sang

Vendredi 14 : Soirée observation des étoiles

Dimanche 23 : Vente à emporter / AFR

Samedi 29 : Soirée Halloween / Sou des Ecoles

## NOVEMBRE

Vendredi 18 : AG VTT Chartreuse

Samedi 19 : Soirée choucroute / Comité des Fêtes

Vendredi 25 : AG Comité des Fêtes

**LES RENDEZ-VOUS NATURE EN ISÈRE**

200 ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTS GRATUITS DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ISÈRE

DU 21 MAI AU 9 OCTOBRE, nos animateurs nature vous accueillent avec un programme à découvrir sur [biodiversite.isere.fr](http://biodiversite.isere.fr)

isère LE DÉPARTEMENT

Service départemental de la biodiversité découvrir, vivre, protéger